

**INSTITUT SUPERIEUR AGRONOMIQUE DE CHOTT-MARIEM  
ECOLE DOCTORALE « AGRONOMIE ET ENVIRONNEMENT »**

**APPEL A CANDIDATURE POUR DES CONTRATS D'EXCELLENCE  
POUR ETUDES DOCTORALES**

**(CEED)**

**ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026**

INSTITUT SUPERIEUR AGRONOMIQUE DE CHOTT MERIEM
03 FEV. 2026
N° <u>119</u> DEPART

**1- Présentation Générale**

Dans le cadre de sa politique de soutien à la recherche et à l'innovation, l'ISACM lance un appel à candidatures pour l'attribution de contrats doctoraux d'excellence au titre de l'année universitaire 2025-2026. L'ISA-CM met aux concours **07** contrats doctoraux visant à encourager et financer des thèses de doctorat d'excellence destinés à des candidat.e.s motivé.e.s, souhaitant s'engager dans une recherche de haut niveau à caractère interdisciplinaire, avec une ouverture à l'international ; dans le domaine des sciences agronomiques et environnement.

**Les objectifs** de cet appel sont :

- Promouvoir l'excellence scientifique en soutenant des projets de recherche ambitieux
- Encourager l'innovation et la création de nouvelles connaissances scientifiques
- Favoriser l'insertion des doctorants dans les réseaux académiques et professionnels

*(Voir en pièce jointe le texte descriptif des contrats d'excellence du ministère de l'enseignement supérieur, [lien](#)).*

**2- Nature et durée du contrat doctoral**

Le **CEED** est un contrat à durée déterminée entre l'ISA-CM et le doctorant afin de permettre à ce dernier de se consacrer pleinement à ses travaux de recherche pour la préparation de sa thèse.

**Durée du contrat** : 12 mois

**Renouvellement** : Deux renouvellements possibles sur la base d'un rapport scientifique positif du directeur de thèse, signé conjointement avec le directeur du laboratoire d'accueil.

**Durée totale maximale** : 3 ans

**3- Rémunération**

Salaire mensuel brut : 1500 DT soumis à l'impôt.

### 3- Rémunération

Salaire mensuel brut : 1500 DT soumis à l'impôt.

### 4- Conditions d'éligibilité et dossier de candidature

- Inscription en première année de thèse au titre de l'année universitaire 2025-2026,
- Parcours académique du candidat permettant l'accès aux études doctorales en « Sciences agronomiques et Environnement » 2025-2026 ([lien](#)),
- Diplômes et/ou attestations supplémentaires montrant les performances du candidat: anglais, outils innovants de recherche,...
- Sujet de thèse corrigé selon les recommandations de la commission de sélection (par discipline) de l'ISA-CM ([lien](#)),
- Age maximum : 30 ans à la date du 01 Avril 2026,
- Engagement à travailler à temps plein dans le cadre de ses travaux de thèse,
- Un engagement (légalisé) de non exercice d'une activité rémunérée (publique ou privée) en cas d'attribution du contrat.

**Règle pour les directeurs de thèse :** Un directeur de thèse ne peut inscrire, la même année, plus d'un doctorant bénéficiant d'un CEED.

### 5- Critères d'évaluation

Les candidatures seront évaluées et classées selon les critères suivants :

<b>Performance du candidat<sup>1</sup></b>	Cursus universitaire	<b>80 %</b>
	Justificatifs de performance	
<b>Pertinence du sujet de thèse</b>	Originalité du sujet de thèse et aspect novateur ,	<b>20 %</b>
	Pertinence par rapport aux priorités nationales de la recherche	
	Perspectives de valorisation scientifique	
	Impact socioéconomique	

Détaillés comme suit :

<sup>1</sup> Les diplômes pris en compte sont ceux utilisés dans la présélection des candidats

Performance du candidat	Cursus universitaire	Mention du « dernier » diplôme : (Max. 5 points)	Passable : 0 Assez bien : 1 Bien : 3 Très bien : 5	80 %
	Justificatifs de performance	Déroulement des enseignements selon les cas : - Licence+M2 Recherche = 5 ans - Ingénieur/Architecte/autres = 5 ans - Premier semestre du M2 recherche - Première année DEA (Max. 5 points)	1 rattrapage : -1 1 redoublement : -2 Ni rattrapage ni redoublement : 5	
Pertinence du sujet de thèse	Originalité	Evaluation qualitative	5 %	20 %
	Pertinence		5 %	
	Valorisation scientifique		5 %	
	Impact socioéconomique		5 %	

## 6- Calendrier

Ouverture de l'appel	26/01/2026
Date limite de candidature	13/02/2026
Annonce des résultats	27/02/2026

Les dossiers de demande de candidature doivent être soumis obligatoirement sous plis fermé portant la mention « CEED 2025-2026 » au bureau d'ordre de l'ISA-CM (Cachet du Bureau d'ordre faisant foi).

Directeur de l'ISA-CM

Le Directeur de l'Institut Supérieur  
Agronomique de Chott-Marjem  
Pr. Rajouene MAJDOUB

